

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 04 février 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

21/003/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE - SERVICE DES BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE - Création d'un groupe de travail sur l'évolution des Bureaux Municipaux de Proximité.

20-36369-DAVC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La première Mairie Annexe de la Ville de Marseille a ouvert ses portes au public le 11 octobre 1943, au 9, boulevard Rabatau, dans le 8^{ème} arrondissement, suite à une consultation organisée par voie de presse sur les besoins de la population.

Depuis, toutes les enquêtes d'opinion réalisées témoignent de l'attachement la population à ces services d'accueil des administrés, devenus depuis Bureaux Municipaux de Proximité (BMdP).

Leur nombre s'élève aujourd'hui à 22, dans l'attente de l'ouverture prochaine d'un 23^{ème} bureau à Saint Jérôme dans le 13^{ème}.

Leurs missions étaient à l'origine principalement orientées vers l'accomplissement de démarches d'état civil. Elles ont toutefois fortement évolué au fil des années, pour s'adapter aux changements institutionnels liés à la mise en œuvre de la loi dite PLM ou à d'autres dispositions d'ordre réglementaire, mais également à la transformation des attentes des administrés et de l'offre de services de la municipalité.

Les BMdP traitent aujourd'hui une vingtaine de démarches administratives au service des Marseillais, en particulier les dossiers concernant les CNI et les passeports, mais aussi les demandes d'actes d'état civil, les préinscriptions scolaires et inscriptions périscolaires, les actes de légalisation et certificats divers, la réception des dossiers d'Allocation Spécifique aux Personnes Âgées, etc...

Créés pour assurer l'accomplissement de démarches administratives, tout en orientant et aidant l'usager à les réaliser, les Bureaux Municipaux de Proximité sont bien souvent la première interface entre la commune et les administrés.

Aujourd'hui, la Ville de Marseille souhaite précisément placer la proximité au cœur de ses politiques en faveur de ses habitants, en particulier à travers ses services dédiés à la population. Accéder à un service municipal se révèle encore un parcours difficile pour certains de nos concitoyens.

Les bureaux municipaux de proximité sont dans ce cadre au centre de l'ambition de notre collectivité, celle d'améliorer sa relation avec les citoyens ainsi que la qualité de ses services publics. Le projet municipal repose en effet sur la volonté de renforcer la proximité des services publics municipaux, de les placer au plus proche du quotidien des marseillaises et des marseillais.

A ces fins, pour améliorer l'accessibilité et la qualité du service rendu, il est proposé de créer un groupe de travail animé par les deux adjointes au Maire en charge de ces délégations. Pour assurer un lien fort avec les habitants, le groupe de travail s'appuiera sur une concertation menée dans chaque arrondissement en lien avec les Mairies de secteur.

Les travaux de ce groupe de travail pourront s'agréger aux autres démarches en cours portées par la Ville de Marseille concernant la Gestion de la Relation Citoyen.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la création d'un groupe de travail sur l'évolution des Bureaux Municipaux de Proximité, chargé d'établir des propositions d'évolution sur les axes suivants :

- évaluer le fonctionnement actuel des Bureaux Municipaux de Proximité,
- repenser le rôle et les missions d'un bureau de proximité,
- réfléchir à la cohérence territoriale,
- élaborer des projets au plus proche des besoins des usagers,
- actualiser l'identité visuelle des BMdP comme vitrine de la Ville de Marseille.

ARTICLE 2 Il sera composé au maximum de 12 membres :

- l'Adjointe en charge de l'état civil, d'Allo Mairie et de l'accueil des nouveaux Marseillais ;
- l'Adjointe en charge de la modernisation, du fonctionnement, de la transparence et de la coproduction de l'action publique, et de l'Open Data ;

- des agents des services de la Direction Générale Adjointe des Services de Proximité ;
- des experts qualifiés en matière de Gestion de la Relation Citoyenne ;
- des représentants des usagers.

Ce groupe de travail sera placé sous la direction conjointe des deux adjointes en charge des délégations concernées. Ses membres pourront auditionner tout expert susceptible d'apporter un éclairage à leurs travaux.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

Abstention Groupe Retrouvons Marseille

**Abstention Groupe Une Volonté pour
Marseille**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 04 février 2021